

EB/SC/VP

Nombre de Conseillers :

en exercice 33

présents 22

votants 31

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ  
le 05 FEVRIER 2025

le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAURENARD  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

en Salle d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Marcel MARTEL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 janvier 2025

**PRÉSENTS :**

Mmes. S. PONCHON, A. JARILLO, ML. ANZALONE, M. LUCIANI-RIPETTI, A. SALZE  
Mrs. E. CHAUVET, PH. MARTIN, JP. SEISSON, C. AMIEL

Mmes F. MOURET, S. COMBE, C. CHAUVET, L. ROQUEPLAN, S. DIET, MD. PAGES, N. AUBERT  
Mrs. D. CHAMBON, M. TEISSIER, B. CLARETON, L. CONSOLIN, C. LABARDE

**ABSENTS EXCUSES :**

Mmes et Mrs. I. MILLET (pouvoir à C. AMIEL), C. PTAK (pouvoir à F. MOURET), L. IMBERT (pouvoir  
à L. CONSOLIN), D. MAHUET (pouvoir à S. PONCHON), C. ALLEMANY (pouvoir à E. CHAUVET),  
S. LAMBERT (pouvoir à D. CHAMBON), R. THIERS-SIMON (pouvoir à PH. MARTIN), B. REYNÈS  
(pouvoir à C. LABARDE), M. LOMBARDO (pouvoir à MD. PAGES), C. BARRY

ABSENTE : N. BOUABDALLAH

Secrétaire de Séance : Jean-Pierre SEISSON

**20250205 – 11/FIN11. AFFECTATION PROVISOIRE DU RESULTAT 2024 –  
BUDGET ANNEXE DE L'ESPACE CULTUREL ET FESTIF DE L'ETOILE**

L'affectation des résultats s'inscrit dans le cadre des procédures introduites par les  
instructions comptables M57.

Le Conseil Municipal est amené à procéder à l'affectation provisoire des résultats comptables  
de l'année 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter les résultats 2024 comme suit :

Le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe de l'espace culturel et festif de l'Etoile  
de Châteaurenard fait ressortir :

- Un résultat de la section de fonctionnement excédentaire de 178 715.17 €
- Un résultat d'investissement excédentaire de 64 220.18 €

Les restes à réaliser 2024 de la section d'investissement sont :

- En dépenses d'investissement de 165 329.24 €
- En recettes d'investissement de 5 856.00 €

Vu l'examen de ce dossier en commission Finances le 21 janvier 2025,

Les explications du rapporteur entendues,

Après en avoir délibéré par 26 voix pour, 5 abstentions

LE CONSEIL MUNICIPAL :

DECIDE d'affecter les résultats 2024 du budget annexe de l'Espace Culturel et Festif de l'Etoile après intégration des restes à réaliser, comme suit :

- Report de l'excédent d'investissement au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » (recettes d'investissement), à hauteur de 64 220.18 €.
- Report de l'excédent de fonctionnement au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » (recettes de fonctionnement), à hauteur de 83 462.11 €.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus,

ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.  
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Châteaurenard, le 06 février 2025

LE MAIRE  
Marcel MARTEL

